

Enseignant itinérant allophone 1^{er} degré - scolarisation des élèves allophones	
Numéro du poste	2022.12
Missions	<p>L'enseignant-e exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education nationale en charge du dispositif départemental pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueillir et accompagner les élèves allophones arrivants et leur famille, en lien avec l'équipe éducative de l'établissement, sur le champ scolaire. ▪ Concevoir et mettre en œuvre une progression annuelle et des séquences d'enseignement adaptées aux besoins spécifiques des élèves allophones (français langue seconde en contexte scolaire); mettre en œuvre une pédagogie différenciée ; ▪ Définir un projet individualisé et coordonner les actions (enseignant titulaire de la classe/enseignant UPE2A) pour apporter une réponse efficace à la prise en charge des difficultés rencontrées par les élèves allophones ; ▪ Évaluer tout au long de leur parcours les compétences linguistiques et scolaires des EANA : positionnement initial, évaluation formative, et validation des compétences en français, en référence au Socle Commun (S4C) et au CECRL (Bilan FLS). ▪ Partager son expertise en FLS/FLSco auprès des enseignants des classes ordinaires et des équipes de direction : conseiller, accompagner les enseignants, partager des ressources. ▪ Travailler en partenariat avec les instances et avec les associations sous couvert de l'Inspecteur de la circonscription dans laquelle il intervient et sous couvert de l'Inspecteur en charge de la mission départementale.
Conditions spécifiques du postes	<p>L'enseignant-e assure sa mission auprès d'élèves du premier degré. Il sera amené à se déplacer dans divers établissements, souvent plusieurs écoles dans la même journée.</p>
Profil et Qualifications nécessaires	<p>Poste ouvert à tous les enseignants titulaires du premier degré pouvant justifier d'une expérience, d'une formation et/ou d'un diplôme spécifique dans le domaine du Français Langue Seconde.</p> <p>Il est attendu du candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une connaissance des textes relatifs à la scolarisation des EANA ; des enjeux du socle commun et des programmes (maîtrise de la langue, CECRL...) ; des éléments didactiques et pédagogiques du FLE/FLS/FLS en contexte scolaire et des ressources associées ; des organisations pédagogiques du premier degré et des dispositifs départementaux. ▪ Des compétences pour analyser les besoins des élèves et mettre en œuvre la différenciation pédagogique ; individualiser les parcours des élèves ; communiquer avec différents interlocuteurs ; maîtriser des outils informatiques et numériques au service des apprentissages, accompagner les enseignants dans l'accueil et la scolarisation d'un EANA. <p>Indemnités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - N°1914 : Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves de 100 € (ISAE) proratisation selon quotité d'affectation et quotité de travail - NBI : Politique de la Ville 30 pts 140,58 €

Nom et courriel des référents à contacter pour plus de renseignements sur les postes	Mme Anne HERLIN, IEN circonscription de Carquefou-La Chapelle-sur-Erdre ce.0440125x@ac-nantes.fr M. Franck Arrouet, coordinateur-formateur départemental casnav44.ecoles@ac-nantes.fr
--	--